

Commune de MONCETZ-LONGEVAS
Département de la MARNE
Arrondissement de CHALONS
Canton de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE 3

Arrêté n° 9 d'avril 2018

OBJET : arrêté portant permis de stationnement

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la société « Les déménageurs Bretons » située 14 rue Joseph Cugnot 51430 Tinquieux, en date du 30 mars 2018 qui souhaite effectuer un déménagement 7 rue de la Pagerie en occupant temporairement le domaine public,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement,

ARRETE

Article 1° : La journée du 24 avril 2018, la société « Les Déménageurs Bretons » est autorisée à procéder au déménagement de l'habitation située 7 rue de la Pagerie.

Article 2° : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

stationnement : réservation d'emplacements de stationnement à l'impasse située entre le n°5 et le n°7 de la rue de la Pagerie ainsi que la place de stationnement devant le n°14 de cette même rue.

Article 3° : Madame Lefranc Sylvie est chargée de l'affichage de cet arrêté le 23 avril 2018.

Article 4° : L'entreprise « Les Déménageurs Bretons » est chargée de la mise en place de la signalétique. Elle est occupante temporaire du domaine public et veillera à ne pas gêner la circulation et à préserver les droits des tiers.

Article 5° : Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Vitry la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation lui sera adressée. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Moncetz-Longevas, le 5 avril 2018

Le Maire :
Marie-Jeanne TRONCHET

